

Identité du logeur

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

A compléter lisiblement par le logeur SVP

	Monsieur			
Prénoms et Nom :				
Domicile du logeur	(rue et N°) :			
NPA et localité :				
N° tél. :		N° tél.	portable :	
E-mail:				
attes			onnée(s) ci-après ré gement ci-dessous	
Adresse du logeme	nt occupé par le(s) sous-locataire(s):	
Rue et n°:				
NPA et localité :				
Etage :	Nombre de pièce	es :	si connu, n° EWID	·
L'hébergement est-	il gratuit o	ou, au contraire,	payant ?	
sonne(s) hébergée(s) Nom et prénom				
		Né(e) le	Emménagé le :	N° tél. (fixe ou mobile)
		Né(e) le	Emménagé le :	•
		Né(e) le	Emménagé le :	•
	énom		Emménagé le :	•
Nom et pro	énom		Emménagé le :	

Annexes:

- copie du bail à loyer
- pièce d'identité du logeur